

toute urgence. Il mérite donc l'appui de tous les membres de la Chambre.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir parler au nom de tous les députés de tous les partis de ce côté-ci de la Chambre en remerciant le ministre, non seulement de nous avoir indiqué les fins et les objectifs généraux de cette mesure législative, mais aussi d'avoir eu l'obligance de nous exposer en détail ce qui a été accompli. D'autres ministres devraient suivre son exemple. En nous faisant une déclaration claire, complète et impartiale, il nous fournit l'occasion de débattre le projet comme il se doit. A mon sens, nul ne saurait mettre en doute le fait que le parti pris politique est hors de propos dans un débat sur un sujet tel que la pauvreté, qu'il s'agisse des villes ou de la campagne.

Le problème dans les pays industrialisés, où les riches s'enrichissent sans cesse davantage, c'est qu'il existe, au sein de cette abondance, à la ville comme à la campagne, une classe pauvre qui semble incapable de profiter de l'essor de l'économie. Ceux qui demeurent trop longtemps dans un tel milieu finissent par penser que la vie est ainsi faite. Voilà qui crée un grave problème sociologique que ne peuvent résoudre des mesures gouvernementales. Il s'agit plutôt de changer l'attitude de ces gens.

Cela dit, et sachant que le ministre n'est pas insensible au sort de ces gens, j'estime qu'il appartient aux membres de l'opposition d'étudier le principe du projet de loi et de soumettre à la Chambre les idées que nous jugeons bon de lui recommander, en signalant les améliorations qu'on pourrait y apporter. Tout d'abord, cette loi, lorsque le Parlement l'aura adoptée, instituera un fonds dont la gestion sera assurée par le ministre aidé d'un conseil consultatif, et auquel des régions spéciales du pays pourront puiser pour exécuter des projets spéciaux. Cette mesure sera reliée au programme de l'ARDA. A mon sens, elle permet d'exercer un certain contrôle sur les dépenses qu'occasionne ce genre de mise en valeur des régions spéciales.

C'est là, je crois, un bon principe. Il permet à ceux qui exercent le contrôle des finances du pays de définir plus clairement les critères du programme et de déterminer si l'argent est bien dépensé, au lieu de réunir des fonds destinés à un programme global de l'ARDA. Afin de rafraîchir la mémoire des députés en ce qui concerne l'objectif de l'ARDA, je dirai que, lors de sa fondation, l'organisme s'était fixé un triple objectif.

[L'hon. M. Sauvé.]

D'abord, l'utilisation des terres. Les programmes d'utilisation des terres ne peuvent vraiment être exécutés que par le gouvernement; ils sont strictement du ressort du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial.

Ensuite, la conservation des terres et des ressources hydrauliques. Il s'agit là d'une tâche énorme, qui dépasse, encore une fois, les moyens financiers et matériels des cultivateurs. Ici encore, c'est au gouvernement surtout qu'il appartient d'agir.

Le troisième objectif de l'ARDA était l'aménagement rural. Il s'agissait de combiner toutes les ressources humaines de la région, non seulement celles qui étaient plus ou moins inactives, mais aussi celles du monde des affaires et des professions libérales. Les services responsables du gouvernement rassemblent ces ressources humaines dans un effort concerté pour relever le niveau du revenu de la région. C'est à cette disposition de l'ARDA que s'applique le projet de loi. Le bill prévoit un fonds de 50 millions de dollars que le ministre et son conseil consultatif utiliseront pour aider les régions appelées régions spéciales d'aménagement rural.

Le ministre a décrit trois régions spéciales au Canada. L'une est la région des lacs, au Manitoba; la seconde est la rive sud du bas Saint-Laurent, y compris les Îles-de-la-Madeleine; la troisième est dans le Nord du Nouveau-Brunswick. Dans sa déclaration, le ministre a mentionné l'émission de télévision que Radio-Canada a consacrée à un de ces comtés du Nord du Nouveau-Brunswick. J'ai vu l'émission. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'aucune nation ne peut rester indifférente et permettre qu'une telle situation persiste. On y voyait des gens sensés, de bonne mœurs, mais on sentait d'après leur conversation qu'ils avaient presque perdu toute confiance en eux-mêmes et tout espoir dans l'avenir. Ils ne savaient que faire. Cette émission nous permettra de leur venir en aide.

Il y avait, dans la même série, une autre émission qui, elle, portait sur un comté proche d'Ottawa. Il y avait une nette différence entre ces deux comtés. Le comté du Nouveau-Brunswick, si je ne me trompe, était Gloucester. Les gens du comté de l'Ontario n'avaient pas perdu confiance. Ils luttèrent pour ne pas vivre de l'assistance sociale. Ils avaient foi dans leurs terres et étaient convaincus que leur pays pouvait leur assurer une vie convenable. Ils étaient prêts à relever n'importe quel défi qui leur était lancé. Un tel comté pourrait fort bien servir de comté pilote dans